

Je ne demande aucune explication aujourd'hui, mais je signale aux honorables sénateurs qu'il faut sûrement mettre fin à une telle façon de procéder.

Le seul autre poste que je tiens à signaler,—je pourrais en mentionner une foule d'autres si je le voulais,—vise les subventions accordées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, sous la rubrique de la santé des Indiens et des Esquimaux. Au crédit n° 261, qui figure au budget des dépenses principal, on demandait un montant global de plus de 17 millions, tandis que dans le budget supplémentaire, au crédit n° 709, on nous invite à fournir une somme supplémentaire de \$1,600,000, soit, pour les Services de santé des Indiens et des Esquimaux, un montant global de plus de 18 millions et demi. J'appelle l'attention de mes collègues sur ce que ce chiffre ne comprend pas les autres services à l'intention de notre population indienne, tels l'enseignement, l'aide à l'agriculture, etc.

J'ignore pour l'instant à quoi se chiffre exactement notre population indienne et esquimaude, mais je ne crois pas me tromper en affirmant qu'elle ne dépasse pas 170,000. C'est dire que sous l'empire de ces crédits nous autorisons pour les services de santé des Indiens et des Esquimaux des dépenses de plus de \$100 par Indien ou Esquimau du Canada, hommes, femmes et enfants compris. La moyenne est très élevée. Je me borne aujourd'hui à signaler ces faits, mais il se peut que je les commente plus longuement si je prononce un discours sur l'Adresse. L'augmentation de nos dépenses devrait faire réfléchir chacun des membres du Parlement, députés aussi bien que sénateurs. Car ce ne sont pas seulement les dépenses du gouvernement fédéral qui augmentent, mais aussi celles des administrations provinciales et municipales; aussi le montant global de ces déboursés atteint-il un chiffre effarant. Selon certains économistes, il n'y a guère à s'inquiéter, étant donné notre prospérité grandissante et l'expansion croissante de notre produit national brut et de notre revenu national net. Or, honorables sénateurs, ce qui se passe en ce moment semble bien indiquer que nos espérances à cet égard reposent sur un fondement assez précaire.

Je termine en rappelant à mes collègues que la première responsabilité qui incombe aux membres du Parlement consiste à s'assurer que l'argent du contribuable est dépensé à bon escient et sans aucun gaspillage. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Emportés par notre merveilleux essor, dans la ligne de la conception nouvelle d'un État tutélaire, et pour d'autres fins aussi, nous dépensons

constamment, sans songer un instant aux conséquences pour le contribuable.

Des voix: Bravo!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, il s'agit de la motion tendant à la troisième lecture du bill n° 11. Plaît-il au Sénat d'adopter la motion?

L'honorable M. Reid: Sur division, car on devait me fournir certains renseignements.

(La motion est agréée et le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté, sur division.)

DISCOURS DU TRÔNE

MOTION TENDANT À L'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE— SUITE DU DÉBAT

Le Sénat passe à la suite de la discussion, interrompue hier, sur la motion de l'honorable M. White, appuyée par l'honorable M. Méthot, tendant à voter une Adresse à Sa Majesté la reine, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable W. Ross Macdonald: Honorables sénateurs,...

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Macdonald: Je ne saurais laisser passer cette occasion sans dire tout d'abord combien nous avons été heureux d'accueillir au Canada notre reine, Elisabeth II, et Son Altesse Royale le prince Philippe, duc d'Édimbourg. Sa Majesté n'a pu visiter au Canada d'autres villes que sa capitale, mais je suis convaincu que tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, sentaient que l'on exprimait à leur reine leurs profonds sentiments de loyauté, de respect et d'attachement.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, jamais les sénateurs qui ont assisté à la cérémonie n'oublieront la scène spectaculaire qui s'est déroulée ici lorsque pour la première fois un souverain régnant est venu en personne présider à l'ouverture de notre Parlement. Cet événement est lourd de sens, c'est une date mémorable pour tous les Canadiens. Je me proposais de traiter assez longuement de cet important événement historique, mais j'estime qu'hier soir les deux sénateurs qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône ont fidèlement et admirablement traduit nos sentiments. Je me borne donc à ajouter que je souscris entièrement à ce qu'ils ont dit à ce sujet.

Ainsi que le signalait hier soir le sénateur de De La Durantaye (l'honorable M. Pouliot), nous étions tous fiers, j'en suis moi-même convaincu, de l'apparence de la salle du